



ANNEXE A – GRILLE TARIFAIRE DE 2021-2022 DU BUREAU DE LA TRADUCTION

	SERVICES DE TRADUCTION	SERVICES DE RÉVISION	SERVICES SUR PLACE (min. de 3 heures)	SERVICES D'INTERPRÉTATION DES CONFÉRENCES*
Langues officielles	71 \$/heure	95 \$/heure	100 \$/heure	1 100 \$/jour-interprète
Espagnol et portugais	87 \$/heure	87 \$/heure	129 \$/heure	1 300 \$/jour-interprète
Langues autochtones et étrangères	129 \$/heure	129 \$/heure	129 \$/heure	1 300 \$/jour-interprète

*Consultez le répertoire de services pour déterminer si le recouvrement des coûts s'applique.

AUTRES SERVICES DE TRADUCTION	
Traducteur en attente	12 \$/heure (min. de 3 heures)
Gestion de projet	100 \$/heure
AUTRES SERVICES DE RÉVISION	
Certification	95 \$/heure
SERVICES D'URGENCE (min. de 3 heures)	
Service d'urgence après les heures	150 \$/heure
SERVICES DE TERMINOLOGIE	
Élaboration de lexiques personnalisés, participation à un comité de terminologie ou autres projets de terminologie	Veillez communiquer avec nous.
SERVICES D'INTERPRÉTATION EN LANGUE DES SIGNES ET TRANSLITTÉRATION ORALE	
Langues des signes : langue des signes québécoise (LSQ) et American Sign Language (ASL)	Veillez communiquer avec nous.
Translittération orale en français et en anglais (lecture sur les lèvres)	
Communiquez avec nous au 1-855-997-3300 ou à l'adresse Bureaudelatraduction.TranslationBureau@tpsgc-pwgsc.gc.ca	

Une prime d'urgence ainsi que d'autres frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

Prime d'urgence :

- Une prime d'urgence de 50 % s'applique d'emblée à toute traduction ou révision demandée dans un délai de **moins de 24 heures**. Elle s'applique également à toute traduction ou révision dont le délai ne permet pas d'accomplir le travail en temps opportun selon les Niveaux de service.

Autres frais supplémentaires – Services de traduction :

- Des frais administratifs de 60 \$ s'appliquent d'emblée à toute demande de traduction de document PDF ou comportant des images non modifiables, si le client n'est pas en mesure de fournir une version Word du texte à traduire.

Autres frais supplémentaires – Services d'interprétation des conférences et en langue des signes et translittération orale :

- Des frais d'annulation équivalant au tarif indiqué dans la grille tarifaire pour les services d'interprétation, les frais de déplacement et d'hébergement non remboursables et des frais d'administration de 15 % sur les frais de déplacement s'appliquent pour toute annulation faite dans un délai de moins de 5 jours ouvrables avant la date de l'événement. Pour les langues étrangères, la politique d'annulation s'applique pour toute annulation faite après la signature du contrat.
- Des frais d'annulation équivalant au tarif réel pour les services d'interprétation, le temps de déplacement, les frais de déplacement et d'hébergement non remboursables et des frais d'administration de 15 % s'appliquent sur le total de la facture pour toute annulation totale ou partielle d'un événement, y compris un changement de date ou d'heure faite dans un délai de moins de 2 jours ouvrables complets avant la date de l'événement.
- Toute demande d'annulation ou de modification doit être formulée par écrit.

Veillez consulter la page [Services linguistiques offerts aux ministères et organismes fédéraux](#) et notre [infographie](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur nos services, ainsi que les frais et les politiques applicables.